QUINTIUS CAPITOLINUS

AUX ROMAINS.

Extrait du troisième Livre de TITE-LIVE;

Par M. de LALLY-TOLENDAL.

3

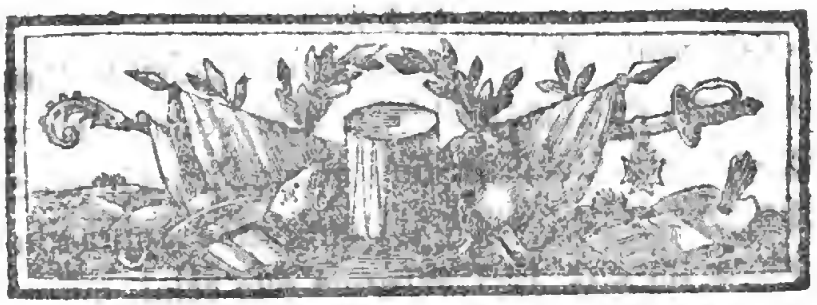

QUINTIUS CAPITOLINUS

AUX ROMAINS.

Extrait du troisième Livre de TITE-LIVE.

Le vertueux Quintius Capitolinus, illustre par sa valeur, chéri pour son humanité, après avoir passé une partie de sa vie à exercer les emplois publics, et sa vie entière à les mériter (1), disait au Peuple dont les suffrages l'avaient appelé pour la quatrième fois à la dignité consulaire : « Romains (2), je vou-

---

(1) Vitâ omni plenâ honorum sæpè gestorum, sæpiùs meritorum.

(2) Vellem equidem vobis placere, Quirites : sed multò malo vos salvos esse, qualicumque erga me animo futuri estis. Naturâ hoc ita comparatum est, ut qui apud multitudinem suâ causâ loquitur, gratior

drais vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver, quels que doivent être vos sentimens pour moi. Celui qui ne songe qu'à ses intérêts personnels en parlant à la multitude, saura toujours lui être plus agréable que celui qui ne voit rien que l'intérêt général : car vous ne croyez pas apparemment que ces flatteurs publics, que ces courtisans du Peuple qui ne vous permettent ni la paix ni la guerre, vous excitent et vous aiguillonnent uniquement pour vos intérêts. Une fois soulevés, vous leur valez des honneurs ou de l'argent ; et comme ils voient bien qu'ils seraient à jamais nuls si la concorde régnait entre les ordres, plutôt que de ne conduire aucune entreprise, ils aiment mieux en conduire une criminelle, et devenir des artisans de troubles et des chefs de séditions. »

Lorsque Quintius parlait ainsi, la discorde était parvenue dans Rome à un tel degré, qu'il

---

eo sit cujus mens nihil præter publicum commodum videt : nisi fortè assentatores publicos, publicolas istos, qui vos nec in armis, nec in otio esse sinunt, vestrâ vos causâ incitare et stimulare putatis. Concitati, aut honori, aut quæstui illi estis : Et quia in concordiâ Ordinum nullos se usquàm esse vident, malæ rei se quàm nullius, turbarum ac seditionum duces esse volunt.

paraissait impossible de la réprimer (3). Les Tribuns et le Peuple étaient déchaînés contre les Patriciens (4). Chaque jour voyait éclore quelque nouvelle accusation contre les Nobles, chaque assemblée étoit troublée par quelque nouveau combat (5). Le premier bruit de ce désordre épouvantable avait été un signal pour les éternels ennemis de Rome : Les Æques et les Volsques avaient préparé un armement formidable (6). Leurs chefs se distribuant d'avance une proie qui s'offrait si facilement à eux, leur avaient dit que *les Romains ne pouvaient avoir d'armée ;* que *le Peuple ne reconnaissait plus aucune autorité ;* que *la licence avait rompu tous les liens de la discipline militaire ;* que *Rome n'était plus la Patrie commune des Romains, et que le moment était venu d'exterminer tous ces loups aveuglés par une rage inteſtine* (7). Ni la réunion de ces

(3) Jam non ultra discordia civium reprimi poterat.

(4) Tribunis et Plebe incitatâ in Patres.

(5) Cùm dies, alicui nobilium dicta, novis semper certaminibus concionem turbaret.

(6) Ad quarum primum strepitum, veluti signo accepto, arma capere Æqui et Volsci.

(7) Simul quod persuaserant iis duces cupidi prædarum, biennio antè delectum haberi non potuisse, abnuente jam plebe imperium..... Dissolvi licentiâ

ennemis, ni leur audace, ni les Colonies Romaines exposées au pillage, ni le Capitole menacé, rien n'avait pu émouvoir ce Peuple dégénéré; la grande ame, l'ame sensible de Quintius était livrée à l'indignation et au désespoir; il cherchait la cause d'une si funeste insensibilité; il voulait la vaincre.

« La discorde des ordres, s'écriait-il (8), les combats des Patriciens et des Plébéiens, voilà le poison qui tue cette République; c'est pendant que nous ne savions mettre aucune borne, nous à la domination, vous à la liberté; c'est pendant que nous ne pouvions supporter, vous des Magistrats Patriciens, nous des Magistrats Plébéiens, que nos ennemis sont devenus si audacieux. Mais au nom des dieux, dites donc vous-mêmes ce que vous voulez ».

Alors le Consul rappellait au Peuple non-seulement toutes ses justes réclamations accueillies comme elles avaient dû l'être, mais toutes

militandi morem, nec pro communi jam patriâ Romam esse..... Occæcatos lupos intestinâ rabie opprimendi occasionem esse.

(8) Discordia ordinum est venenum urbis hujus; patrum ac plebis certamina, Dùm nec nobis imperii, nec vobis libertatis est modus; dùm tædet vos Patriciorum, nos Plebeiorum magistratuum, sustulere illi animos. Proh Deûm fidem! Quid vobis vultis?

ses prétentions ; mais tous ses caprices, mais toutes ses injustices même, couronnées par le succès : » Vous avez desiré des Tribuns, disait-il (9) ; nous vous en avons donnés pour l'amour de la paix. Vous avez souhaité des Décemvirs ; nous avons souffert qu'il en fût créé. Vous vous êtes ennuyés des Décemvirs ; nous les avons forcés d'abdiquer. Votre colère a survécu à leur Magistrature, vous les avez poursuivis simples particuliers ; nous avons laissé envoyer en exil, nous avons laissé frapper de mort les personnages les plus nobles et les

(9) Tribunos plebis concupistis : concordiæ causâ concessimus. Decemviros desiderastis ; creari passi sumus. Decemvirorum vos pertæsum est : coegimus abire magistratu. Manente in eosdem privatos irâ vestrâ, mori atque exsulare nobilissimos viros honoratissimosque passi sumus. Tribunos plebis creare iterùm voluistis : creastis. Consules facere vestrarum partium etsi. Patribus videbamus iniquum, Patricium quoque magistratum plebi donum fieri vidimus. Auxilium tribunitium, provocationem ad populum, scita plebis injuncta patribus, sub titulo æquandarum legum nostra jura oppressa tulimus et ferimus. Quis finis erit discordiarum ? Ecquandò unam urbem habere ? Ecquandò communem hanc esse patriam licebit ? Victi nos æquiore animo quiescimus, quàm vos victores. Satisne est nobis vos metuendos esse ? Adversùs nos Aventinum capitur, adversùs nos sacer occupatur mons..... In nos viri, in nos armati estis.

plus honorés. Vous avez voulu de nouveau créer des Tribuns ; vous en avez créés. C'était une atteinte aux droits des Patriciens que des Consuls fussent pris parmi vous ; nous avons laissé le Peuple entrer en partage de la Magistrature Patricienne. Le secours des Tribuns, l'appel au Peuple, l'injonction des Plébiscites au Sénat, l'oppression et l'anéantissement de tous nos droits, sous le prétexte d'établir l'égalité des loix, nous avons tout souffert et nous souffrons tout. Quel sera donc le terme de la discorde ? Quand nous sera-t-il permis de n'avoir qu'une seule Ville et qu'une Patrie commune ? Nous qui sommes les vaincus, nous nous montrons plus modérés et plus tranquilles que vous qui avez été vainqueurs. Mais vous suffit-il donc d'être redoutables pour nous ? C'est contre nous que l'on prend le mont Aventin ; c'est contre nous que l'on s'empare du Mont-Sacré ; c'est contre nous, et contre nous seuls, que vous vous montrez des hommes ; c'est contre nous seuls que vous prenez les armes ».

A cette idée, Quintius ne pouvait plus contenir tous les sentimens qui remplissaient et qui agitaient son cœur. Exalté par l'amour et le danger de la patrie, prêt à s'immoler pour elle, lui et tous les siens, il conjurait le peuple

d'aller investir le Sénat, de couvrir la place publique d'ennemis du nom patricien, de remplir les prisons des premiers Citoyens, pourvu que ce même Peuple sortît ensuite avec la même fureur pour aller chercher l'ennemi. Et comme l'esprit public n'existait plus dans Rome, comme on y disoit froidement : ce n'est que la chose publique qui périclite ; qu'importent les Colonies Romaines ? Qu'importent nos frontieres ? Qu'importent le Domaine national & la gloire militaire ? « Bientôt, bientôt, s'écriait-il (10), on viendra apporter à chacun de vous la nouvelle des pertes particulières qu'il aura faites. Vos Tribuns vous rendront-ils ce que vous aurez perdu ? ils vous donneront des sons & des paroles,

(10) At enim communis res per hæc loco est pejore. Ager uritur, urbs obsidetur, belli gloria penes hostes est. Quid tandèm ? Privatæ res vestræ quo statu sunt ? Jam unicuique ex agris suis damna nunciabuntur..... Tribuni vobis amissa reddent ac restituent ? Vocis, verborumque quantùm voletis ingerent, & criminum in principes, & legum aliarum super alias, & concionum. Sed ex illis concionibus nunquàm vestrûm quisquam re, fortunâ, domum auctior rediit. Ecquis retulit aliquid ad conjugem & liberos, præter odia, offensiones, simultates publicas privatasque ? A quibus semper non vestrâ virtute innocentiâque..... tuti sitis.

tant que vous en voudrez, des accusations contre les premiers Citoyens de l'Etat, décrets sur décrets, assemblées sur assemblées. Mais, qui de vous, en sortant de ces assemblées, est jamais rentré chez lui plus riche ou plus heureux ? Qui de vous en a jamais rapporté à sa femme et à ses enfans, autre chose que des haines, des injures, des inimitiés publiques et privées ? Et est-ce toujours en n'employant que votre courage, est-ce sur-tout en conservant votre innocence, que vous avez cherché à vous préserver des suites funestes de ces inimitiés ? »

Enfin voulant réveiller ces cœurs engourdis, en y enfonçant le trait acéré de la honte : « Eh bien ! leur disait Quintius, restez attachés à ces assemblées pour lesquelles seules vous existez. Passez votre vie entiere dans le lieu où elles se tiennent (11). Faites-y éclater cette joie stupide qui vous saisit à chaque jour que vos ennemis vous permettent de passer en paix, comme si désormais chaque jour de repos ne vous annonçait pas une guerre de plus (12). Cette nécessité de combattre, que vous fuyez, vous atteindra par-tout,

(11) Hærete affixi concinionibus, et in foro vivite.

(12) Præsenti pace læti, nec cernentes ex otio illo brevi multiplex bellum rediturum.

Vous n'avez pas voulu aller au-devant de la guerre ; la voilà qui est à vos portes. Si vous ne l'en chassez pas, elle sera bientôt dans vos murailles ; elle escaladera la citadelle et le capitole, elle vous poursuivra jusques dans vos maisons (13). »

Ainsi parla Quintius. « Le discours le plus flatteur du Tribun le plus populaire, n'avait jamais été aussi agréable au Peuple, que le furent dans cet instant les remontrances du plus severe des Consuls (14). » Un prodige s'est opéré : la voix d'un seul homme a renouvellé toute une Nation. On crie aux armes ; on court au Sénat ; tous les yeux sont fixés sur Quintius ; toutes les bouches le proclament le vengeur de la Majesté Romaine ; tous les suffrages le rendent dépositaire du salut public ; les Consuls conjurent le Peuple ; les Sénateurs supplient les Tribuns ; tous se demandent, tous se promettent de sauver la Patrie. Le lendemain, dès la pointe du jour, toute la jeunesse est au Champ de Mars, prête à com-

(13) Sequitur vos necessitas bellandi quam fugitis. Grave erat in Æquos et Volscos proficisci : antè portas est bellum. Si indè non pellitur, jam intrà mœnia erit, et arcem et capitolium scandet, et in domos vestras vos persequetur.

(14) Rarò aliàs tribuni popularis oratio acceptior plebi, quàm tunc severissimi Consulis fuit.

battre. Des cohortes se forment ; et chacune met à sa tête deux Sénateurs. A la quatrieme heure, l'Aigle Romaine est en marche : une armée toute nouvelle est sortie de la Ville pour aller chercher l'ennemi ; de vieux soldats la suivent après s'être formés en cohortes de volontaires. Avant la nuit, l'armée était déjà à dix milles de Rome ; le second jour elle est en présence de l'ennemi ; le troisieme cet ennemi est vaincu.

O ! qui sera le Quintius de ma triste Patrie ? Qui pourra, je ne dis pas avec courage, il s'en est présenté, mais avec efficacité, mais avec tous les titres qui inspirent & qui commandent la confiance ; couvert de la gloire & des services de ses ayeux, digne de son origine par ses vertus, rempli d'un zèle pur pour la liberté, d'un amour sincere pour ses Concitoyens, d'une soumission entiere aux loix et à l'autorité qu'elles ont créée, rallier autour de lui ce malheureux Peuple Français que l'on égare, que l'on tourmente, que l'on conduit à la misère à travers le crime, et qu'on précipite dans l'esclavage à force de licence ? Qui pourra lui faire entendre ces paroles encore salutaires, si la corruption n'a pas infecté tous les cœurs ?

« Peuple Français, *dites donc ce que vous*

voulez, ou plutôt que vos Tribuns disent eux-mêmes ce qu'ils veulent.

» Il a pu être un instant où l'habitude de l'ancienne domination a paru aux prises avec l'effervescence d'une liberté nouvelle : mais songez combien cet instant a été court, combien il est éloigné ; voyez tout ce qui l'a suivi, et cherchez ce qu'ont désiré vos Tribuns, qu'ils n'aient pas obtenu.

» Ils ont dit que vous gémissiez sous le poids des impôts, et nous l'avions dit avant eux ; et lorsque c'étoit encore sinon une générosité, du moins une justice de notre part, lorsqu'on ne pouvoit pas encore prévoir que la force décideroit de tout, nous avions renoncé volontairement à tous nos privilèges pécuniaires.

» Ils ont voulu que tous les ordres de l'Etat fussent confondus dans une seule assemblée. Plusieurs d'entre nous ont pensé que cette réunion était juste, et ils ont été au-devant d'elle. D'autres l'ont cru dangereuse, et ils s'y sont d'abord opposés. Il faut convenir qu'on a donné trop de moyens d'accuser les premiers, et de justifier les seconds : mais enfin tous ont cédé.

» Parmi les droits qui nous étaient garantis par une longue possession, il en était qui ont dû

paraître incompatibles avec la dignité de l'homme ; nous avons été les premiers à les dénoncer, à les sacrifier. D'autres étoient une propriété aussi légitime, aussi sacrée qu'il en exista jamais : vos Tribuns ont voulu nous en dépouiller ; ils n'ont pu supporter ces titres de Seigneur, de Patron. Peut-être un jour vous nous reprocherez d'avoir été trop condescendans pour leurs désirs, de n'avoir pas su démêler ce qui appartenait à leur orgueil ou à leur envie, d'avec ce qui appartenait à leur mission, d'avoir trop facilement laissé briser ces liens de protection paternelle et de déférence filiale ; ces rapports de confiance et de secours qui existaient dans les campagnes, entre le riche et le pauvre, entre le grand propriétaire et l'indigent agriculteur : mais enfin, nous avons cru que ce qu'on nous demandait en votre nom, était pour votre avantage, et nous avons fait le nouveau sacrifice qu'on exigeait.

» Il nous restait des titres d'honneur achetés par notre sang et par celui de nos peres, encouragement à la vertu dont ils étaient la récompense ; qui dans l'impossibilité pour toute grande société d'exister sans distinctions, vous délivroient de l'humiliante supériorité des richesses ; qui en établissaient une qu'il vous

était glorieux d'avouer, puisqu'elle était fondée sur votre estime et sur votre reconnaissance, et qu'il vous était possible d'atteindre, puisque vous pouviez tous mériter d'être honorés, au lieu que vous ne pouvez pas tous prétendre à être riches. Vos Tribuns nous ont encore envié ces titres; leur conscience leur a dit qu'il leur était plus aisé de les anéantir que de les mériter, et la proscription en a été prononcée.

» Opprimés, dépouillés, nous avons encore été calomniés, poursuivis. Tandis qu'une milice honorable s'élevait pour la cause de la liberté, nos persécuteurs formaient une armée d'une autre espece, qu'ils destinaient pour le meurtre et pour l'incendie. Ils lui ont mis le fer et la flamme à la main. Nos maisons ont été brûlées, nos femmes et nos enfans ont été mis en fuite; nos pères, nos frères ont été massacrés, et nous n'avons pas exercé un seul acte de vengeance, tandis que les Loix nous la refusaient.

» Ces Loix ont protégé les assassins, et se sont armées contre les victimes. Celui qui a arraché le cœur du malheureux Bertier, qui l'a promené palpitant sur sa main sanglante, celui-là respire encore; et l'homme auquel on n'a pas pu prouver, avec l'aide de deux

faussaires déterminés, même un projet avorté; l'homme que l'on a jugé et condamné sans que les juges aient pu dire quel délit ils poursuivaient, et en vertu de quelle loi ils prononçaient, cet homme a été traîné au gibet, parce qu'il était Noble, et les Nobles ne l'ont pas vengé.

« Ce Clergé dont l'opulence pouvait être excessive, dont les mœurs pouvaient n'être pas assez pures, mais dont les propriétés étaient sacrées, et dont la destination était auguste; qui possédait sous la sauve-garde des siècles et sous la garantie des Loix; qui, s'il présentait des scandales révoltans, présentait aussi des vertus exemplaires; qui devait sans doute une grande contribution à la chose publique, mais qui l'offrait; qui devait subir une grande réforme, mais qui s'y soumettait : le Clergé a été non-seulement dépouillé, mais trompé, avili, bourrelé par vos Tribuns. C'est un problême de savoir si même cette spoliation tournera à la décharge du trésor-public; c'est un problême de savoir si les frais du culte ne seront pas une surcharge gratuite pour les Peuples; c'est un problême de savoir s'il restera un culte, si l'on n'a pas fondé l'athéisme en même-tems que l'anarchie, et si parmi toutes ces conceptions magnifiques devant lesquelles

lesquelles on nous crie de nous prosterner, n'est pas en réserve l'idée vertueuse et sublime de gouverner 24 millions d'athées par leur propre volonté : mais enfin tout ce qu'on a voulu faire souffrir au Clergé, le Clergé l'a souffert en silence.

» Ce Trône dont il fallait borner mais respecter la puissance, définir mais ranimer l'autorité : ce Trône qu'il fallait environner de la Loi, mais fortifier par elle, auquel la Loi doit commander, mais dont la Loi même a besoin, et qui depuis long-tems demande bien plutôt à être défendu de sa propre faiblesse que livré à des usurpations étrangères, vos Tribuns ne cessent de l'attaquer journellement, au mépris de leurs propres décrets, au risque des contradictions les plus révoltantes comme des conséquences les plus funestes, et toutes leurs attaques leur réussissent.

» Ils ont dit que *le pouvoir exécutif suprême résidait exclusivement dans la main du Roi* (1), et ils en exercent toutes les parties ; et le Roi seul ne peut en exercer aucune ; et lorsqu'ils lui renvoient quelqu'acte extérieur d'exécution, on ne sait quel est leur mobile, si c'est la prétention orgueilleuse de lui intimer des ordres, ou le plaisir barbare de lui faire sentir son impuissance, ou

(1) Constitution, Art. XVI.

le dessein perfide de le faire paraître responsable de ce qu'on lui a rendu impossible.

» Ils ont dit que *le Roi était le Chef suprême de l'armée de terre et de mer* (1), et ils font des ordonnances militaires, ils font des ordonnances navales, i's autorisent les soldats et les matelots à présenter au Corps législatif des pétitions contre leurs Officiers et leurs Commandans.

» Ils ont dit que *la justice serait administrée au nom du Roi* (2), et ils ont ôté au Roi la nomination des Juges ; ils ont ôté aux officiers du Roi la poursuite des crimes ; ils ont prononcé que le ministère public n'aurait pas l'accusation publique.

» Ils ont dit que *dans aucun cas le Corps législatif ne pourrait exercer le pouvoir judiciaire* (3), et ils instruisent des procès, ils mandent, ils jugent à leur barre des corps et des particuliers, ils déclarent les uns déchus de leurs droits, les autres incapables d'en acquérir.

» Ils ont aboli les lettres de cachet ; ils ont dit que *nul homme ne pouvait être accusé ; arrêté, détenu que dans les cas déterminés et dans les formes prescrites par la Loi* (4) ; ils ont dit que *ceux qui sollicitaient, expédiaient, exécutaient,*

(1) Constitution de l'armée, Art. Ier.
(2) Constitution, Art. XIX.
(3) Ibid.
(4) Déclaration des droits, Art. VII.

ou faisaient exécuter des ordres arbitraires, devaient être punis, et ils viennent d'expédier vingt lettres de cachet contre tous les membres d'un tribunal, et ils ont chargé de *l'exécution de ces ordres arbitraires* le Roi qui, par cette noble mission, deviendrait sous le despotisme tribunitien, ce qu'on appelait sous le despotisme ministériel un *porteur d'ordres.*

» Ils ont déclaré leur personne inviolable ainsi que celle du Roi, et toujours constans à se contredire, étendant et restreignant tour-à-tour leur propre inviolabilité, suivant qu'un de leurs collègues est ou dévoué, ou réfractaire au système triomphant; ils ont provoqué un procès criminel contre un militaire qui avait voulu sauver l'honneur de ses drapeaux dans la défection de sa troupe; ils ont transformé en Bastille, ils ont rempli de Sbires la maison d'un Prêtre, coupable d'avoir cédé à un mouvement d'humanité; et ils ont mis en fuite la Justice; ils ont couvert d'une égide impénétrable à ses traits ceux qu'elle venait réclamer au milieu d'eux comme prévenus de conspiration, d'assassinat et de régicide, se réduisant eux-mêmes à l'alternative ou de protéger des coupables, ou d'entacher des innocens.

» Enfin cette royauté sans laquelle la France ne peut être libre, sans laquelle la France sera

démembrée, cette royauté qui devait, selon leur expression, être *la clef de la voûte*, ils en ont fait un corps étranger, un fardeau parasite, qui, laissant toutes les parties de l'édifice incohérentes, les surcharge au lieu de les lier ; et telle a été leur imprudence, que tandis qu'ils criaient à la calomnie contre ceux qui les accusaient d'ébranler le Trône, leurs audacieux panégyristes leur ont demandé pourquoi donc ils se dérobaient à leur gloire et à la reconnaissance du Peuple Français ; pourquoi donc ils lui cachaient une moitié de leurs bienfaits, pourquoi ils lui laissaient ignorer que la monarchie était anéantie, et que le nouveau gouvernement était une véritable République ?

» Et néanmoins le Roi a tout accepté, a tout sanctionné, a marché, s'est arrêté, a commandé, a obéi, comme on a voulu.

» Ainsi Roi, Noblesse, Clergé, *nous avons tout souffert, et nous souffrons tout. Quel sera donc le terme des discordes ? Quand nous sera-t-il permis de n'avoir qu'une Patrie commune ?* N'est-il pas bien tems de nous réunir pour elle ? N'est-il pas bien tems de porter nos regards hors de nos débats intérieurs ? Et quand nous invitons si orgueilleusement les Nations étrangères à venir prendre des leçons de nous, n'est-il pas à craindre qu'elles ne se disposent à nous

en donner une aussi terrible que mémorable ?

« Ne sentez-vous pas combien est menaçante pour vous cette paix qui s'achète dans le Nord par les plus grands sacrifices ? Ne voyez-vous pas cette agitation de toutes les puissances qui vous environnent, ces vaisseaux dont l'Angleterre couvre les mers, cette jonction de la Hollande avec la Grande-Bretagne, ces rassemblemens de troubles qui se font dans tout l'Empire Germanique, ces congrès extraordinaires qui se tiennent, ces couriers, ces messages qui se multiplient de jour en jour d'heure en heure, qui longent vos frontieres, qui tournent autour de vous, et dont aucun ne vous est adressé, parce qu'on ne vous consulte même pas en décidant de votre sort, parce que vous n'êtes plus comptés parmi les Nations policées, parce que vous êtes l'ennemi contre lequel on se ligue, le fléau dont on se préserve, et la proie qu'on se partage ? Cette insurrection; cette scission qui ont éclaté dans vos Colonies, pouvez-vous n'y pas reconnaître l'influence d'une puissance étrangère, et cette réciprocité redoutable à laquelle vous avez dû vous attendre ? Qu'ils disent que vous leur avez donné l'exemple, à la bonne heure. Mais est-ce à vous à leur faire justice de vous-même ? Et quand on a voulu mériter des ven-

geances, ne faut-il pas au moins savoir les repousser ?

« Que faites-vous pour cela ? A quoi consumez-vous ce tems précieux que vos voisins, que vos rivaux emploient à de si formidables préparatifs ? Vous écoutez des harangues, vous lisez des pamphlets ; vous allez d'assemblées en assemblées, et malheureusement d'insurrection en insurrection.

« Et quel est donc ce langage si rassurant que vous adressent vos flatteurs ?

« L'un vous dit que *vous ne devez pas craindre, mais que vous devez être inquiets ;* l'autre que *vous ne pouvez pas être vaincus*, que *vous pouvez tout au plus être anéantis, être effacés de la liste des Nations.* Celui-là, pour vous consoler, vous annonce que *si vous périssez, et la liberté avec vous*, vos Tribuns *resteront encore debout sur vos débris, aussi impassibles que la nature ;* celui-ci vous assure que la France, nulle depuis quatorze siècles, *va sortir enfin de sa nullité.* Une troupe de Jongleurs, vêtue d'habits de théâtre, parait au milieu de vos représentans, comme si elle allait monter sur les tréteaux ; ils s'annoncent pour les ambassadeurs du genre humain ; on les écoute ; on leur répond en insultant tous les Peuples et tous les Rois ; on leur dit, comme

autrefois le Sénat de Rome aux Ambassadeurs de Porsenna, d'aller raconter à leurs maîtres ou à leurs Concitoyens ce qu'ils viennent de voir et d'entendre. Chacun d'eux en sortant va déposer le masque et recevoir le salaire du rôle qu'il vient de jouer, et l'on vous repete que l'univers se prosterne devant vous !

« Cependant vous n'avez ni trésor, ni flotte, ni armée. Cette même France qui, quand elle était *nulle*, a si souvent rempli le monde entier de sa puissance ou de sa renommée ; dont les armes étaient victorieuses, le commerce florissant ; les sujets respectés ; qui resistait à l'Europe entière liguée contr'elle ; qui du sein de ses calamités passagères renaissait toujours plus forte que jamais ; qu'enfin nous avons vue naguère pacifier trois fois le Nord, s'armer pour la liberté d'un Peuple dans le Nouveau-Monde, affranchir les mers, et enchaîner toutes les puissances qui pouvaient secourir l'Angleterre qu'elle combattait, cette même France, aujourd'hui que la liberté eût dû l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec sécurité ni un vaisseau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renoncent à la servir, ses généraux sont dans l'exil, ses négociateurs sont à peine supportés, son com-

merce est ruiné, ses sujets sont vus par-tout avec crainte, horreur ou commisération ; ses alliés s'en méfient, ses envieux lui insultent, ses ennemis la dévorent d'avance.

» Ne croyez pas ceux qui vous disent que tel est nécessairement le passage de la servitude à la liberté, que tel est l'inévitable effet des troubles qui sont inséparables de toute révolution. Outre qu'il n'y a pas de troubles inévitables là où il n'y a pas de résistance, l'Angleterre aussi était troublée dans le siècle dernier, elle était aussi en proie à des convulsions. Cromwel anéantissait la royauté, détruisait la Noblesse, dépouillait le Clergé, opprimait les Communes, asservissait l'Angleterre en déclarant qu'elle était devenue une République. Cromwel avait aussi des comités d'inquisition et des tribunaux de sang. Et cependant il avait un trésor, une armée, des flottes ; il assuroit à jamais la gloire de la marine et du commerce Britannique ; il imposait des contributions à la Hollande ; il dictait un traité au Portugal ; il enlevait la Jamaïque à l'Espagne ; il faisait servir la France à ses projets sur Dunkerque ; il prétendait qu'on *respectât la République Anglaise autant que l'avait été autrefois la République Romaine* ; il le faisait déclarer par ses ambassadeurs, et

il fallait les écouter et souvent leur obéir. C'est qu'il existait un gouvernement, c'est qu'il était un centre d'unité sans lequel un grand peuple ne peut avoir de gouvernement, c'est que du moins il n'y avait qu'un seul usurpateur.

» Français, le moment est venu de vous le dire. Il faut que votre Roi vous gouverne, ou il faut que la France périsse.

» Il est encore une autre vérité à vous révéler, c'est que le retour de l'autorité publique est impossible tant que l'Asssemblée Nationale d'aujourd'hui subsistera.

» Je me plais à croire qu'elle n'a pas voulu tout le mal qu'elle a fait : mais il n'est plus en son pouvoir de le réparer.

» Elle n'a certainement pas voulu tout le bien qu'elle pouvait : mais aujourd'hui elle ne pourrait plus celui qu'elle voudrait.

» Le cours de l'administration est détourné. Tout s'égare, tout se perd entre ces comités rivaux qu'on a établis en opposition avec chaque département du pouvoir exécutif, entre ces directoires qui bravent et les comités et les départemens, entre ces municipalités qui bravent à leur tour les directoires, qui soulèvent les flottes, qui passent en revue les troupes de terre, qui retiennent les fonds

publics. Chacun s'adresse où le conduisent ses passions, son intérêt, ses opinions, ses craintes. Le gouvernement est par-tout, et par conséquent n'est nulle part. On ne pourra le concentrer, c'est-à-dire, le faire renaître; on ne pourra ramener les affaires au point où elles doivent toutes se réunir que quand ce point sera unique, quand tous seront forcés d'y recourir, quand il n'y aura pas de choix, et quand la soumission sera une nécessité.

» Votre Constitution est faite ce qu'elle peut l'être dans cette législature. Elle n'a plus besoin que de votre inspection, et elle n'a plus à craindre que vos représentans. Rappelez-vous ce qu'ils ont dit, et ils avaient raison de le dire. *Toute société où la séparation des pouvoirs n'eſt pas déterminée, n'a pas de Constitution* (1). Connoissez-vous, depuis le dernier Triumvirat de Rome, une confusion, une réunion de tous les pouvoirs aussi effrayantes que celles dont ils offrent l'exemple?

» Vous-même, vous la source de leur autorité, n'en sont-ils pas venus jusqu'à vous méconnoître? Lorsque dans la grande question des assignats, on a voulu produire les nombreuses adresses par lesquelles vous exprimiez votre vœu, ces adresses n'ont-elles pas été

(1) Déclaration des droits, Art. XVI.

écartées ? Des représentans du peuple n'ont-ils pas mis en principe contre le texte même d'un de leurs décrets (1), que le Peuple n'avait pas le droit de leur manifester ses intentions ? Qu'êtes-vous donc, si d'un côté vous ne leur donnez plus de mandats, et si de l'autre vous ne pouvez leur envoyer d'adresses ?

» Je ne vous parlerai pas de ce Ministre pour lequel ils ont été si ingrats ; qu'ils n'ont pu condamner aux remords, parce que la vertu n'en éprouve pas, mais qu'ils ont réduit à *se repentir du bien* qu'il leur avait fait, et qu'ils ont livré, parce qu'il blâmait leurs excès, aux ennemis qu'il s'était attirés en soutenant leurs droits : du moins ils ont rendu à celui-là l'hommage de n'oser l'accuser ouvertement. Mais demandez-leur ce qu'ont fait ces autres Ministres, qu'ils ont voulu ôter au Roi comme *ne méritant pas la confiance de la Nation ?* Les uns avaient été écartés du Ministere à cette époque du 12 Juillet 1789, source de tant de calamités ; et alors l'assemblée les a associés à celui qui *emportait l'estime et les regrets de la Nation*, alors elle les a redemandés ainsi que lui *au nom de la Nation*. Les autres ont été pris

(1) Décret général sur la Constitution des assemblées primaires, Article XXXIV.

dans le sein même de cette assemblée, qui connaissait leurs sentimens populaires, qui a couvert d'applaudissemens leur nomination. En quoi ont-ils démérité depuis ? Quel changement s'est opéré dans leurs principes et dans leur conduite ? Quels Ministres l'assemblée eût-elle pu trouver plus dociles à ses Décrets ? Mais c'est qu'ils s'en tenaient aux Décrets connus, et ne servaient pas les vues secrètes ; c'est qu'ils n'ont voulu ni flatter par de faux rapports, ni toujours épargner les vérités dures. C'est que le ministre de la Justice a réclamé contre la licence, contre l'oubli des Loix, et contre l'impunité des crimes ; c'est que le Ministre de la Marine a sans cesse annoncé la perte ou la défection prochaine de nos Colonies pour qu'on la prévînt ; la désorganisation de l'armée navale pour qu'on y remédiât ; c'est que le Ministre de la guerre, se hâtant d'exécuter ce Décret, qu'on a appellé un *Décret surpris* parce qu'il était ferme et juste, a remis entre les mains d'un homme, qui a forcé le respect de tous les partis, tout ce qu'il avait de moyens pour le rendre le sauveur de Nancy et de l'armée ; c'est que ne se fiant à personne d'un message aussi important, il a envoyé son fils porter à M. de Bouillé ses dépêches, et combattre et périr

avec lui, s'il le falloit, pour leur exécution. C'est sur-tout, qu'épouvantés du désordre universel qui s'accroit chaque jour, de la dissolution de la France que chaque instant rend plus menaçante, vos Tribuns ont voulu vous donner le change, détourner vos regards de leur conduite, rejeter tout le mal qui s'est fait sur ces Ministres qu'ils ont rendus impuissans pour l'empêcher, et vous faire croire que ceux-là étoient coupables qui étaient sacrifiés.

« Leur tentative a échoué, direz-vous ! Mais peut-être vaudrait-il mieux qu'elle eût réussi. N'avez-vous pas vu ce qui l'a suivie ? N'avez-vous pas entendu, dès le lendemain, provoquer hautement les poignards des assassins, annoncer *un réveil terrible* à ceux qui une fois, une seule fois, étaient parvenus à faire échouer une manœuvre coupable, après avoir vainement lutté contre tant d'autres ? Et personne n'a rappellé que de pareilles annonces, sorties de la même bouche, avaient précédé les journées des 5 et 6 Octobre ! Personne n'a demandé à celui qui les renouvellait, *jusqu'à quand il abuserait de notre patience*, jusqu'à quand il nous donnerait l'*écume de la rage* pour *les bouillons du patriotisme* ? Quand il a osé défier

un jugement, personne n'a dit : *Je suis son accusateur !* Et celui qui a été accusé, celui qui est resté indéfendu, qu'on a voulu jeter en prison, qu'on a prétendu traiter avec indulgence en l'excluant pour trois jours de l'Assemblée, c'est un homme de bien, M. Guilhermy, un des plus dignes et des plus modestes représentans de vos Communes, auquel on n'a pas pardonné de ne pouvoir contenir son indignation, quand on permettait au crime d'exhaler toute sa fureur ! Et voilà comme, depuis plusieurs mois, cette faction qui domine l'Assemblée, qui la broie à sa volonté, a même dédaigné l'hypocrisie ! C'est par des menaces lancées du haut de la Tribune, c'est en invitant le peuple *à perdre patience*, c'est par des signaux qu'ils donnent de leur place à des émissaires connus, c'est en appelant de leur péristile même un ramas de bandits qu'ils ont là sous la main, et auquel ils prostituent ce nom sacré de Peuple, qu'une petite portion de vos représentans est parvenue à enchaîner ou à étouffer l'opinion de tous les autres ; et c'est ainsi qu'entre des Législateurs tyrans et des Législateurs esclaves, on prétend constituer un Peuple libre !

Leur tentative a échoué ! Mais si ce triom-

phe d'un moment vous avait découvert un danger de tous les jours ? Si celui qui attaquait les ministres ne les a pas plus outragés que celui qui repoussait l'attaque ? Etrange maniere en vérité de défendre la prérogative Royale ! Etrange appui à donner aux Agens du Pouvoir exécutif ! Entre deux partis qui divisent votre Sénat, l'un veut renverser le Gouvernement, l'autre prétend le maintenir, et tous deux s'accordent pour le décrier, pour lui ôter toute confiance, pour le rendre nul ! Quel est donc le mot d'une énigme aussi inconcevable ? Si les auteurs des troubles, voyant qu'ils ne peuvent plus les réparer, allaient ne plus connaître d'autre moyen de salut pour eux, que de s'enfoncer dans un nouvel abîme de désordres ? Si les victimes de ces troubles, fondant la punition des coupables sur leurs excès, ne voulaient plus leur permettre ni de se repentir, ni de s'arrêter, pourriez-vous supporter un seul instant l'idée d'une Assemblée animée de cette double disposition ? Et que serait-ce si vous aviez à redouter non-seulement la perversité des uns, mais encore le ressentiment des autres ? Qu'importe que ce ressentiment puisse ou doive être excusé ? Ne le craindriez-vous pas d'autant plus qu'il seroit plus légitime ? L'ancien

régime à peine renversé, votre Constitution à peine au berceau, la lutte des abus contre les abus, votre propre lassitude, votre inconstance naturelle, la liberté calomniée, le despotisme absous, que d'horribles dangers cumulés autour de vous, si vous échappiez au premier de tous, à ce déchirement de vos Provinces, à ce démembrement de l'Empire Français, dont l'idée autrefois aurait paru insensée à vos ennemis, et qu'ils ne devront aujourd'hui qu'à vous seuls, si vous ne vous hâtez de le prévenir!

« Ah! dans un tel péril, c'est à vous-mêmes à vous expliquer. En Angleterre, il y a quelques années, lorsque le bill de l'Inde, lorsque les tentatives des Communes pour forcer le Roi de renvoyer ses Ministres et de garder son Parlement, mirent en danger cette superbe Constitution donnée par le Ciel à un Peuple digne d'en jouir, ce Peuple éleva la voix de toutes parts contre ceux qui abusoient de son nom; de tous les points de l'Empire partirent des adresses qui vinrent se réunir autour du Trône pour en maintenir la stabilité, pour conjurer le chef de la Nation de ne laisser porter aucune atteinte au pouvoir qu'elle lui avoit confié, pour l'avertir que sa prérogative appartenait à ses

Peuples

peuples autant qu'à lui, et qu'il leur devait de la défendre contre le despotisme parlementaire.

» Peuple Français, la marche vous est tracée; mais faites plus encore : adressez vous non-seulement au roi, mais à l'assemblée nationale elle-même. Point de violence, elle serait coupable. Point d'insurrection, elle n'est pas nécessaire. Les voies légales vous sont ouvertes. Leur constitution même l'a décrété : *les citoyens actifs ont le droit de se réunir paisiblement et sans armes, en assemblées particulières, pour rédiger des adresses, soit au corps législatif, soit au roi* (1). Usez de ce droit chacuns dans vos cantons. Ne regardez point autour de vous, car le tems presse. Qu'une assemblée n'attende pas l'autre, et soyez sûrs que celle qui se formera la première, aura bientôt des imitateurs. Déja un district (2) vous a donné un grand exemple que tous les autres le suivent, que tous envoient des députés, la loi vous y autorise encore (3), et que de toutes les parties de la France vos intentions et vos vœux soient manifestés tout-à-la-fois; et à vos représentans et à votre roi.

» Dites aux premiers : --- Que, si parmi leurs

(1) Décret constitutif des municipalités, art. LXII.
(2) Le district de Sauveterre.
(3) Ibid.

institutions, il en est beaucoup d'imparfaites et de vicieuses, il en est aussi de sage et de sacrées.

« Que c'est à vous à perfectionner les unes, à redresser les autres, à consacrer éternellement les troisièmes, et que vous leur tiendrez compte et du bien qu'ils ont fait et de celui qu'ils ont voulu.

» Mais qu'il y a désormais une telle contradiction entre leurs loix et leurs actions, que pour que les unes subsistent, il faut que les autres cessent; une telle opposition entre leurs décrets fondamentaux et leurs décrets de circonstance, qu'il faut se hâter de séparer les premiers d'avec les seconds, pour ne pas les exposer à être tous entraînés dans la même destruction.

» Que leur propre sûreté exige la cessation de leurs pouvoirs; que leurs ennemis ne desirent rien tant que sa prolongation; qu'il viendrait un terme, et qu'il n'est pas éloigné, où l'idée même du bien qu'on leur doit disparaîtrait devant le ressentiment des maux qu'ils ont causés; que plusieurs loix des Décemvirs furent conservées, et que leurs personnes furent destituées, emprisonnées, frappées de mort; que vous voulez les préserver de ce danger, mais que vous voulez sur-tout ne compromettre ni

votre liberté, ni votre constitution, ni votre existence.

» Que quand le peuple romain créa ces Décemvirs, il portait la haine des consuls aussi loin qu'il avoit porté celle des rois (15); que quand ces Décemvirs, d'abord législateurs vertueux, enivrés par l'autorité, furent devenus les plus cruels des tirans, le peuple romain revint précipitamment à l'ancien état, et se rejeta sous le joug qu'il avoit voulu briser, en haine de celui qui lui avoit succédé (16).

» Que l'exemple récent des Danois vous donne une leçon plus frappante encore, lorsque vous les voiez, fatigués des convulsions qu'on leur présentoit comme la liberté, aller conjurer leur roi de devenir leur despote.

» Que c'est à ses divisions intestines, à ses diettes turbulantes, à ses confédérations croisées, à son anarchie constitutionnelle que la Pologne a dû, sous vos yeux, le démembrement de ses plus belles provinces.

---

(15) Plebs.... Consulum nomen haud secùs quàm Regum perora erat. Tit. liv. 3.

(16) Non diuturna mutatio fuit. Læta enim principia magistratûs ejus nimis luxuriavere. Eò citiùs lapsa res est; repetitumque, duobus uti mandaretur Consulum nomen imperiumque. *ibid.*

» Que vous voulez exister en corps de nation, avoir des représentans et un roi, rester français, libres et fidèles.

» Qu'ils aient donc à ses hâter d'établir toutes les parties de la contribution publique, qui devraient l'être dès long-tems; qu'ils fixent un terme prochain, passé lequel vous vous soumettrez, s'il le faut, à payer les anciens impôts qui n'auront point été remplacés; que ce qui presse dans ce moment, ce n'est pas d'inventer de nouvelles combinaisons fiscales, c'est de pacifier l'état et de le défendre; qu'à cette époque en un mot leur pouvoir sera fini, et leurs successeurs seront nommés.

» Dites au roi : — Qu'il a juré de gouverner un peuple libre, et que vous avez juré d'obéir à un roi juste.

» Que telle doit être désormais la base de tous les rapports qui vous uniront mutuellement; mais que dans l'état actuel il n'y a ni gouvernement, ni liberté, ni obéissance, ni roi.

» Que ce désordre tient aux choses ou aux personnes.

» Que s'il tient aux choses, ceux qui se sont trompés aussi gravement dans leurs institutions, doivent être remplacés par des législateurs plus prudens.

» Que s'il tient aux personnes, ceux qui contredisent si hardiment leurs propres institutions, doivent être remplacés par des observateurs plus fidèles des loix qu'ils ont portées.

» Que parmi celles qui doivent rester inébranlables, qui doivent appartenir à toutes les constitutions et à toutes les législatures, il en est deux principales que vous aviez dictées vous-mêmes à vos représentans : L'une qu'*aucun acte ne peut être réputé loi, s'il n'a été fait par les représentans de la nation. et sanctionné par le monarque* : L'autre que *le pouvoir exécutif suprême réside exclusivement dans la main du roi.*

» Que la première de ces loix réprouve, comme criminel, tout autre moyen de réforme que la convocation d'une nouvelle législature, formée de membres que vous aurez librement élus.

» Que la seconde investit le monarque de tout le pouvoir qui doit lui appartenir pour la tranquillité intérieure de l'état, ainsi que pour sa défense extérieure. Que tout décret de détail, d'interprétation et de circonstances, qui contrarieroit cette loi générale, explicite et fondamentale, est nulle par lui-même ; qu'en vain cherche t-on à confondre l'exercice de la souveraineté avec son principe, que si ç'a été

le droit du peuple de conférer la puissance, c'est son devoir de s'y soumettre ; et que le corps législatif une fois séparé, il n'y a plus dans l'empire qu'une loi, un roi, et des sujets.

» Que vous suppliez donc le roi, 1°. d'appeler une nouvelle législature ; 2°. de déclarer en votre nom, qu'aucun membre de la première ne pourra être élu dans la seconde, parce que l'une doit être jugée par l'autre ; 3°. d'ordonner par-tout de nouvelles nominations d'électeurs, parce que le trouble, la violence, l'intrigue ont eu trop de part aux élections qui ont été faites, en ont trop écarté ceux qui avoient le plus de droits pour y voter et le plus de titres pour y être distingués ; 4°. d'envoyer à tous les départemens ses observations sur la constitution qu'on lui a fait accepter, parce que le premier citoyen de l'empire, le chef et le perpétuel représentant de la nation ne peut pas être exclu du droit de suffrage dans ses assemblées ; parce que celui qui seul jusqu'ici a connu toute les parties et tout l'ensemble de cette vaste machine, ne peut pas rester seul étranger à ce qui doit en régler le mouvement ; parce qu'enfin celui qui est chargé de l'exécution des loix, ne peut pas être nul dans leur formation ; et parce

qu'au moyen de cette communication franche et amicale entre le roi et son peuple, vos députés, munis de vos instructions expresses, pourront arrêter définitivement une constitution, qui sera bien réellement l'ouvrage de la confiance réciproque et de la volonté libre de toutes les parties, la source de leur bonheur et la règle de leurs devoirs.

» Que vous le suppliez ensuite de reprendre en main la force publique, de commander seul à l'armée, à la flotte, aux gardes nationales, aux corps et aux individus; de faire exécuter la loi par-tout et par tous ; de protéger la liberté au-dedans et la sûreté au-dehors ; de ne tolérer aucun désordre et de ne supporter aucune désobéissance ; de songer enfin que c'est là le premier besoin de la France, qu'un état peut encore moins vivre sans administration que sans constitution, qu'un grand état menacé succombe s'il n'a pas de chef.

» Peuple françois, quand vous aurez ainsi manifesté vos vœux, songez qu'il y va de votre existence, et secondez de toutes parts votre roi pour leur exécution.

» Une fois réinvesti de son pouvoir, une fois sûr du concours de ses peuples, de l'obéissance de ses sujets, de la subordination de

ses armées, il se hâtera, n'en doutez pas, de demander, avec le ton qui convient à votre chef, le secret de ces cnnférences où votre sort s'agite sans vous, la destination de ces armemens, dont le traité qu'on annonce ne peut jamais ni avoir été l'objet, ni devenir la compensation. Et si l'on se tait, s'il est vrai que cette flotte vous menace, ne fût-elle destinée qu'à vous contenir le tems nécessaire pour vous enlever vos alliés, vous dérober votre commerce, et vous séparer de vos colonies, songez que son silence vous crie aux armes, que son immobilité vous poursuit. Ne vous exposez pas à une perte certaine, en livrant vos alliés à une paix honteuse. Ne laissez pas ces escadres orgueilleuses disposer par leur seule présence de vos traités et de vos possessions. Allez lancer sur elles ces brandons qui ont dévoré nos toits, allez tourner contre vos véritables ennemis cette fureur à laquelle une partie de vous s'est laissée entraîner contre des compatriotes que vous deviez chérir. Qu'on ne dise pas au moins que ce peuple Français, autrefois si vanté pour sa douceur et sa générosité dans la paix, pour sa valeur et son héroisme à la guerr, n'osant plus ni affronter les regards de ses ennemis, ni soutenir les intérêts de ses

alliés, borne désormais ses exploits à égorger en troupe des citoyens isolés qui ne se défendent pas, à brûler et à saccager des maisons qu'on lui abandonne, à s'emparer de Versailles, et à *conquérir* son roi pour prix de la liberté qu'il en a reçue ».

» Que si vous avez le bonheur de conserver la paix, si la générosité de vos rivaux enchaîne leur vengeance, ou si votre contenance arrête leurs entrepises, alors n'ayant plus rien à craindre que de vous-mêmes, tout entiers à votre organisation intérieure, occupez-vous-en sans distraction et sans relâche.

» Portez un œil investigateur dans toutes les partie de ce dédale immense que viennent de construire vos représentans, et où votre félicité, votre repos, votre liberté peuvent se perdre à jamais. Voyez ce qui manque à leur ouvrage, ce qu'il faut en conserver, ce qu'il faut en abattre, et ce qu'il seroit à souhaiter qu'on pût même en oublier.

» Que chacun se fasse justice. Que ceux qui ont perdu jugent aux poids de la vérité ce qu'ils doivent renoncer à recouvrer; et que ceux qui ont conquis sentent, pour leur propre intérêt, ce qu'ils doivent abandonner de leurs conquêtes.

» Passez en revue tous ces fameux déma-

gogues qui vous ont égarés, cherchez leurs vertus, faites-vous raconter leurs actions, relisez leurs discours, examinez l'effet de leurs décrets, et voyez quels sont ceux qui ont voulu vous persuader que vos rois devoient être étrangers à votre législation, et n'y avoir que l'influence mécanique d'une sanction forcée. Voyez quels sont ceux qui ont craint de trouver dans leur propre sein un préservatif contre les erreurs possibles, et un remède aux erreurs commises; qui se sont déchaînés contre la proposition de séparer le corps législatif en deux chambres différentes. Fixez, sans frémir, si vous le pouvez, cette asemblée unique, décidant à jamais de votre sort, ce monstre à un seul corps et à mille têtes, que rien n'arrêtera, que rien ne réprimera, qui, par-tout où il se jettera, pourra porter impunément le ravage, qui dévorera tour-à-tour le peuple et le roi, et qu'il vous faudra frapper de néant chaque fois qu'il vous menacera, parce que vous n'aurez placé personne pour le dompter, ni pour vous défendre.

» Etudiez bien si votre intérêt le plus pressant ne vous prescrit pas d'interdire le plus petit acte d'exécution au corps législatif qui, n'étant point responsable, peut devenir tyran quand il lui plaît, au lieu que les

agens du pouvoir exécutif, répondant à vous et à la loi, ou n'oseront pas vous vexer, ou ne le pourront pas impunément.

» Examinez si ce n'est pas une plaie pour la France, que cette nuée de municipalités dont on l'a couverte, ayant chacune une armée à sa disposition, qui peuvent faire renaître un jour, les tems les plus barbares de la féodalité, et ramener les guerres de Maire à Maire, comme elles se faisoient autrefois de Châtelain à Châtelain.

» Demandez-vous si ces gardes nationales, que vous avez pu croire précieuses pour l'établissement de la liberté, ne pourroient pas lui devenir funestes, en se maintenant après qu'elle sera établie ; si ces volontaires d'Irlande qui ont excité, il y a quelques années, l'admiration de l'Europe, n'ont pas donné un double exemple de patriotisme, lorsqu'armés pour le redressement de leurs griefs, ils ont posé les armes aussi-tôt que justice leur a été rendue, ne laissant après eux que le souvenir d'un grand bienfait public, et pas la trace d'un seul désordre ni d'une seule vexation. Demandez-vous, si dans l'état ordinaire, quand vous payez une armée pour défendre vos frontières, vous ne la payez pas aussi pour maintenir, conformément aux loix, votre tranquillité inté-

rieure ; si dès-lors la superfluité dangereuse d'une seconde armée toujours existante n'entraîneroit pas une surcharge gratuite d'impôts dans les lieux où elle seroit soldée, et dans tous une perte réelle provenant de la diminution du travail. Demandez-vous sur-tout si vos gardes nationales, en supposant qu'elles subsistent comme les milices d'Angleterre, ne doivent pas être commandées comme elles, et sans intermédiaires, par celui-là seul qui est exclusivement revêtu de la plénitude du pouvoir exécutif ; si ce ne seroit pas un monstre en politique qu'un royaume où il existeroit deux armées qui auroient chacune un chef différent ; si la soustraction de l'une au pouvoir exécutif, n'entraîneroit pas l'insubordination de l'autre ; s'il ne résulteroit pas de-là ou que votre roi seroit réduit à n'être plus qu'un chef de troupe, ou que le chef de l'autre armée seroit un autre roi. Demandez à vos lumineux tribuns de vous expliquer ce que c'est qu'un royaume sans roi, ou ce que sont *deux monarques* dans une monarchie ; et s'ils vous répondoient que vos gardes nationales ne seront pas réunies sous un seul chef, demandez-leur ce que seroit un royaume dans lequel existeroient quatre-vingt-trois ou même quarante-quatre mille armées

qui n'obéiroient pas immédiatement au roi.

» Cherchez si le nouvel ordre judiciaire n'est pas le renversement de toute justice, s'il ne substitue pas à la vénalité des charges la vénalité des juges, s'il ne vous livre pas tour-à-tour à l'ignorance et à la corruption, à la tyrannie et à la pusillanimité; si en tout, ceux qui font et défont des tribunaux, qui provoquent et arrêtent des procédures, selon qu'ils comptent sur la docilité ou redoutent la justice des juges, si ceux qui ont pu entendre, qui n'ont pas jeté hors de leur sein, qui n'ont pas livré à toute la rigueur des lois, que dis-je ? qui ont encouragé par leurs applaudissemens, qui ont couronné par leur décret l'auteur de cet infâme rapport, digne anniversaire de la nuit infernale du 5 octobre; si ceux-là n'ont pas attaché un sceau de réprobation ineffaçable à un ordre judiciaire, suspect de combinaisons perfides par cela seul qu'il est leur ouvrage.

» Songez encore qu'en Angleterre, l'année des élections parlementaires est appelée *l'année du désordre*, et que ces élections ne se renouvellent que tous les sept ans. Jugez ce que peuvent produire dans un royaume deux fois plus peuplé des législatures deux fois moins longues; jugez si les vôtres ne devroient pas

être portées à cinq ans ; jugez au moins s'il ne doit pas suffire à vos droits et à votre bonheur d'élire vos représentans et vos minicipaux, et si le plaisir d'élire des évêques, d'élire des curés, d'élire des juges, etc. peut compenser pour vous les dangers de cette rotation continue, de ce mouvement perpétuel dans lequel on entretiendroit vingt-quatre millions d'hommes, l'agitation, l'oisiveté, les brigues, les haines, les querelles et les mauvais choix qu'enfanteroit un pareil ordre de choses.

» Enfin dans l'élection de vos députés, réfléchissez bien si la condition d'une propriété ne doit pas être étendue beaucoup plus loin qu'elle ne l'a été par l'assemblée nationale ; si cet axiôme anglais n'est pas très-profond qui dit qu'*il n'y a pas dans toute l'Angleterre une seule gerbe de bled, ni un seul brin d'herbe qui ne soient représentés au parlement* ; si tout l'ordre social ne repose pas sur les propriétés ; si celui qui possède n'a pas l'intérêt le plus évident au bonheur de celui qui consomme et de celui qui travaille, et si ces derniers, aveuglés par leurs passions, ne méconnoissent pas tous les jours l'intérêt qu'ils ont eux-mêmes à la tranquillité de l'autre ; si l'observation de ces principes ne vous eût pas épargné de grands malheurs,

et si vous ne vous exposez pas à les renouveller toutes les fois que vous enverrez pour maintenir l'ordre public ceux qui croient ne pouvoir exister que par le trouble, pour défendre la propriété ceux qui sont envieux des propriétaires, et pour vous donner la paix et le bonheur ceux qui ne cherchent qu'à vous remplir de discordes et de haînes, parce qu'*une fois soulevés, vous leur valez des places ou de l'argent.* «

Mais le Quïntius français qui viendrait nous parler un tel langage, quel accueil lui serait reservé ? quel sort serait le sien ? Celui de Rome fut écouté en silence, fut porté en triomphe : le nôtre pourrait-il se faire entendre ? Et s'il était entendu, ne serait-il pas traîné à des municipalités, à des comités de recherches, à cette *haute cour nationale* plus épouvantable que toutes les commissions des Louis XI et des Richelieu ?

Ne nous le dissimulons pas ; ce qui fit autrefois le succès de Quintius, ce fut l'ame des Romains. Pour que sa vertu triomphât, il fallait que la leur ne fût pas éteinte, qu'il n'eût besoin que de les ranimer. On déciderait difficilement pour qui du consul ou du peuple cette journée fut plus glorieuse. Souvent le courage

d'entendre la vérité est au-dessus du courage de la dire, et il est tel repentir qui a plus de prix que l'innocence.

Français, je le rappelle avec effroi : mais le jour où M. de Bouillé entra dans Nancy, il n'avait ni offensé vos oreilles, ni remué vos consciences. Il n'avait fait que pourvoir à votre sûreté. Il avait dompté des rebelles ; il avait exécuté un décret de vos représentans ; il avait vaincu ; il avait pensé mourir pour vous ; il avait sauvé la France ce jour-là. Et plusieurs de vous ont demandé sa tête ! Et le *club* dominateur, (car il faut bien se résoudre à prononcer ce nom, il faut bien se résoudre à parler de cette nouvelle forme de gouvernement inconnue dans les annales du monde) et le *club* dominateur avait adopté ce cri meurtrier ! S'il a fini par tenir un autre langage, c'est qu'il est toujours prêt à varier selon le besoin du moment ; c'est qu'il sacrifie tellement à son intérêt, c'est qu'il se fie tellement en son pouvoir, qu'il croit que les choses doivent changer de nature chaque fois qu'il change de projet, que la même action qu'il a définie un jour une *usurpation punissable*, il la définit le lendemain un *excès de vertu sublime*, et que les mêmes hommes qu'il a d'abord proposés, d'*improuver* et de *mander à la barre*, il propose ensuite de les *encourager* et de les *soutenir* :

soutenir : mais on sait tout ce qu'il lui en a coûté de changer dans cette occasion, quel effort il lui a fallu faire pour permettre que le général Français fût approuvé d'avoir conservé une armée à la France. Que seroit-il donc arrivé, si ce général, qui avoit fait ce jour-là tout ce qu'il pouvoit faire, eût dit tout ce qu'il pouvoit dire ?

Fédérés, c'est sur vous peut-être que repose le salut de la France. Ne trompez pas l'attente que vous avez fait naître. Ç'a dû etre une allarme bien vive pour les méchans, mais en même-tems une grande consolation, et un grand sujet d'espérance pour les bons, lorsqu'on vous a vu déployer, dans un degré si noble et si touchant, ces deux caractères qui s'annoblissent, qui se fortifient l'un l'autre, et que la nouvelle doctrine s'efforce vainement de faire regarder comme incompatibles; lorsque vous avez montré qu'on pouvoit tout-à-la-fois aimer avec passion son pays et son roi. Certes ils n'ont pas vu avec insensibilité le berceau de la liberté, ces Béarnais qui pleurent tous les jours sur le berceau de leur bon Henri. Il ne s'est pas prosterné moins religieusement devant l'autel de la patrie, ce chef Breton, qui déposant son épée aux pieds de Louis XVI dans le malheur, lui a offert en son nom, et au nom de sa troupe, et au nom de ses compatriotes, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Il n'a pas été moins pur, elles n'ont pas été moins vives, cet enthousiasme et ces acclamations que vous avez partagées avec la liberté qui renaissoit

pour vous et le monarque que vous en aviez proclamé le restaurateur ! J'écarte et les souvenirs douloureux, et les intentions perfides. Malheur à qui avoit pu fonder des espérances coupables sur cette solemnité que vous avez rendue si imposante ! fédérés, je ne vois que vous, je ne vois que les bons citoyens qui s'unissoient à vous. J'entends ces mots sacrés : *être libres ! être fidèles à la loi et au roi !* Car c'est bien là ce que vous avez juré, et ce n'est que cela que vous avez juré ; vos cœurs et vos consciences m'en sont garans. Et si une institution vous étoit présentée, de quelque nom qu'on la décorât, qui, au lieu d'assurer votre liberté, vous dévouât à la tyrannie ; qui, au lieu de donner la loi pour règle et pour appui, tour-à-tour vous privât de sa protection et la soumît à vos caprices ; qui, au lieu de seconder votre respect pour l'autorité légitime du roi, vous invitât à la méconnoître ; si en abusant d'un mot équivoque, on exigeoit votre soumission pour une pareille institution ; si l'on osoit vous dire : *Vous avez promis de l'observer, lorsqu'elle n'etoit pas encore portée*, vous repousseriez avec indignation cette audacieuse absurdité. Vous n'avez pas pu faire deux sermens contradictoires ; vous n'avez pas pu jurer d'être libres et d'être esclaves, d'être fidèles et d'être factieux, de vivre comme un peuple policé et comme une horde barbare.

Fédérés, si la providence nous suscite un Quintius, ce sera vous qui applaudirez à sa sévérité, et qui féconderez son patriotisme ; ce sera vous qui, rivalisant avec nos plus braves lé-

gions, le mettrez à votre tête pour aller combattre les Æques et les Volsques; ce sera vous qui, rentrant vainqueurs avec lui, ferez hommage de vos lauriers à la loi et au roi, protégerez la liberté, défendrez le trône pour elle et par elle : ce sera vous qui, dans ces assemblées primaires, destinées à former une législature si importante, introduirez et garderez l'homme vertueux que les complots du crime en avoient banni, l'homme sage que les cris de la fureur en avoient écarté; car il faut que tous ceux-là y soient qui ont droit d'y être, leur devoir les y appelle, et la patrie les y attend : ce sera vous enfin qui, vous rappelant ce que vous avez vu et ce que vous avez entendu, les sentimens que vous avez admirés, et les scandales dont vous avez gémi, apprendrez à ces assemblées quels sont les besoins de la liberté, et quels défenseurs il lui faut.

Celui qui a rédigé cet écrit a été loin de s'envisager sous l'emblême du grand personnage dont il a hasardé de tracer les discours. Fidèle dans tous les tems à la vraie liberté, à la cause du peuple et à celle du roi, il dit dans toute la sincérité de son cœur:

Jn ne suis qu'un soldat, et je n'ai que du zèle

Il faut de bien autres titres à l'homme qui entreprendroit de faire revivre le consul Romain; il faut que, comme lui, il puisse dire au peuple qu'il seroit appelé à sauver : » Si vous êtes en» fin las de tant de désordres; si, au lieu de ces » NOUVELLES VERTUS qu'à suivies votre dégra-

» dation, vous voulez revenir aux antiques ver-
» tus de vos pères, je jure sur ma tête, qu'a-
» vant peu de jours j'aurai reporté sur les villes
» de nos ennemis cette terreur de la guerre
» dont ils ont frappé vos esprits (17). » Peu d'hommes ont le droit de parler un tel langage : mais cherchant à me perdre dans des lieux éloignés et dans des tems anciens, retrouvant partout ma patrie et ses calamités présentes, je n'ai pu me refuser à lui offrir un grand exemple que je venois de rencontrer ; et de cet abîme de désespoir où m'ont plongé ses infortunes, j'ai encore essayé de lui faire entendre ma voix.

Genève, ce premier novembre 1790.

LALLY-TOLENDAL.

---

(17) Quarum rerum si vos tædium tandem capere potest, et patrum vestroque antiquos mores vultis pro his novis sumere nulla supplicia recuso, nisi paucis diebus hos populatores agrorum nostrorum fusos, fugatosque, castris exuero, et à portis nostris, mœnibusque, ad illorum urbes hunc belli terrorem quo nunc attoniti estis, transtulero.